

Réflexion stratégique sur les perspectives de la filière viande bovine à l'horizon 2025

I – ÉTAT DES LIEUX – CONTEXTE DE LA FILIÈRE

✓ Une demande mondiale en augmentation et une production qui stagne, de nouveaux débouchés dans les pays émergents

Depuis 2010, la production mondiale de viande bovine se stabilise autour de 66,7 millions de tonnes, alors que celles de viandes porcine et avicole progressent sur la même période. Elle recule en Europe et en Amérique du Nord et augmente encore légèrement en Amérique du Sud et en Asie (respectivement 16 %, 20 %, 22 % et 25 % de la production mondiale).

Les exportateurs mondiaux traditionnels de viande bovine (Amérique du Sud, Océanie) ont ralenti leurs ventes depuis 2007 (concurrence avec les filières végétales qui a conduit à une baisse de la production bovine au Brésil, restrictions à l'exportation mises en place par le gouvernement argentin...).

En raison de disponibilités limitées dans plusieurs zones du globe, il est probable que les échanges de viande bovine connaissent une augmentation relativement modérée dans les prochaines années. L'Inde, dont les volumes expédiés ont fortement augmenté depuis 2011, pourrait en être le principal acteur.

Parallèlement, la demande mondiale en viande bovine devrait augmenter dans les prochaines années, sous l'impulsion des pays émergents. L'augmentation du niveau de vie et du pouvoir d'achat devrait se traduire par une modification des habitudes alimentaires et un développement de la consommation de viandes. Le phénomène devrait être d'autant plus marqué qu'il s'agit de zones (Asie, Afrique) à forte densité de population.

✓ Une baisse de la consommation et de la production en Europe et en France

Dans l'Union européenne à 27, seuls la France, l'Irlande et le Royaume détiennent un cheptel de vaches allaitantes important. La production de viande bovine de l'Union européenne est issue d'abord du troupeau laitier, qui représente deux tiers du cheptel total de vaches et qui est en repli régulier (1,2% par an) sous l'effet principalement des gains de productivité laitière.

Malgré une baisse de la consommation, l'UE à 27 reste déficitaire en viande bovine. Ses principaux fournisseurs sont actuellement l'Argentine et l'Uruguay. Cette dépendance apparaît durable et son ampleur dépendra de l'évolution de la demande intérieure.

La France possède le premier cheptel bovin de l'Union européenne, devant l'Allemagne et le Royaume-Uni. Elle présente la particularité d'avoir un troupeau de femelles allaitantes supérieur à celui de femelles laitières (4,11 millions de têtes vs 3,68 millions de têtes). Le cheptel de reproductrices allaitantes a été touché par une décapitalisation depuis 2010 ce qui a impacté à la baisse le niveau de production en 2012, puis à nouveau en 2013.

La consommation française tend à se dégrader un peu plus chaque année : la demande faiblit globalement pour les produits carnés et les viandes rouges sont particulièrement touchées.

✓ **La diminution structurelle du troupeau de souche laitier**

La diminution structurelle du cheptel souche pour les races laitières (environ – 1 % par an en moyenne, en lien avec l'amélioration des performances techniques des troupeaux) fait craindre aux abatteurs un manque d'approvisionnement de leurs outils. Cela fait peser un risque accru pour la disponibilité en quartier-avant, destinés à la fabrication de steak haché et de produits élaborés, dont la demande est croissante. On estime qu'au moins 330 000 tonnes de matières premières sont mis en œuvre chaque année par les outils industriels français pour la fabrication de ces produits.

✓ **Les incertitudes sur le devenir du troupeau allaitant**

Jusqu'en 2010, le troupeau allaitant était inscrit dans une phase de développement. Mais la tendance s'est brusquement inversée, en raison de prix peu rémunérateurs et d'une consommation en berne. L'explosion de la demande des pays tiers a été un signal positif qui a dans un premier temps conduit à une amélioration des prix, puis à un ralentissement de la décapitalisation. Mais l'incertitude persiste pour les prochaines années, entre recapitalisation ou réduction du troupeau.

✓ **La baisse de la demande de bovins maigres en Italie**

La filière française se caractérise par une production de bovins maigres destinés pour moitié à l'exportation en vif. Depuis les années 1970, cette filière fournit les engraisseurs italiens de la plaine du Pô qui achètent des bovins mâles de 8 à 12 mois (broutards), assurant un large débouché aux éleveurs naisseurs des bassins allaitants du Charolais et du Limousin. La France exporte également des génisses vers l'Italie, mais en moindre quantité. Toutefois, la demande en bovins maigres de l'Italie est en repli et pourrait continuer à baisser. La situation financière des engraisseurs italiens est difficile depuis quelques années, entre des coûts élevés (broutards, céréales pour l'alimentation) et des prix de vente de jeunes bovins peu rémunérateurs. Par ailleurs, la demande de viande bovine en Italie évolue du réseau de boucheries traditionnelles vers les GMS, qui s'approvisionnent en animaux moins bien conformés, notamment en femelles. Nombre de petits engraisseurs italiens pourraient par ailleurs être contraints de cesser leur activité faute de pouvoir respecter les normes de la directive « nitrates ». Ainsi, la demande de bovins maigres a non seulement diminué en 2013 mais elle a aussi évolué, les engraisseurs italiens se tournant vers des broutards mâles plus légers (donc moins chers) et vers des femelles.

✓ **La fin du régime des quotas laitiers (spécialisation laitière et son impact possible sur l'engraissement)**

La fin du régime des quotas laitiers le 1^{er} avril 2015 peut jouer sur la filière viande parce que les producteurs de lait contribuent de façon significative à l'approvisionnement en viande bovine des abattoirs français et que leurs éventuels changements d'orientation impacteront directement la filière viande. Après des années de stabilité ou d'évolution lente, les producteurs de lait sont amenés à repenser leurs choix de production et d'allocation des surfaces fourragères (prairies permanentes, prairies temporaires, maïs ensilage...). Cette réflexion intègre l'évolution du prix des céréales et la réforme de la PAC 2014-2020.

Il est ainsi vraisemblable que certains producteurs du cœur du bassin laitier optent pour une spécialisation en lait : augmentation des effectifs laitiers et/ou intensification de la production

laitière¹. Ceux qui étaient aussi engraisseurs et qui sont limités par la disponibilité en maïs ensilage pourraient arrêter l'engraissement. C'est l'équilibre naissance-engraissement français qui serait remis en cause.

✓ **L'évolution des zones de polyculture-élevage (céréalisation, abandon de l'élevage laitier)**

Les zones de polyculture-élevage, où coexistent des productions bovins lait et/ou bovins viande, par exemple celles situées à la marge interne du croissant laitier et des bassins céréaliers, pourraient connaître aussi une évolution sensible et contrastée selon les régions : déprise laitière/développement du bovin viande, maintien de la production laitière/déprise en bovin viande, déprise laitière et bovin viande, avec aujourd'hui très peu de lisibilité sur les tendances régionales.

✓ **Des prix dépendants de marchés d'exportation très aléatoires**

Même si quantitativement elles représentent une faible part de la production nationale, les exportations de bovins vifs finis peuvent impacter de façon significative les prix de ces gros bovins sur le marché français. C'est ce qui s'est passé en 2011, année où l'ouverture du marché turc a créé une importante demande et conduit à une revalorisation des jeunes bovins, puis de tous les animaux finis. Cependant, la demande en bovins finis des pays tiers demeure aléatoire. Elle peut varier en fonction de la concurrence (Brésil, PECO) et de questions sanitaires voire politiques.

✓ **Un écart de compétitivité avec des concurrents européens placés dans un autre contexte social, sanitaire et environnemental**

Sur le plan social :

- pas de salaire minimum pour la main d'œuvre agricole dans certains pays
- idem sur la main d'œuvre dans les outils industriels

Sur le plan sanitaire :

- maintien de l'obligation des tests ESB, pourtant supprimés dans l'UE
- liste de MRS particulière à la France
- difficulté voire interdiction de commercialisation de certains abats

Sur le plan environnemental :

- mise en place de l'écotaxe initialement prévue au 1^{er} janvier 2014

✓ **Un maillon abattage/découpe en difficulté (faibles marges et surcapacités)**

Le renouvellement du cheptel reproducteur fournit aux outils d'abattage français un approvisionnement relativement régulier de vaches laitières et allaitantes. Toutefois, la réduction des effectifs de femelles dans le croissant laitier, mais également dans le bassin allaitant, pèse depuis quelques années, et en 2013 encore plus particulièrement, sur cette offre. Cela rend délicate la saturation des outils industriels qui sont très dépendants des disponibilités en vaches.

¹ Certains avaient constitué un troupeau de vaches allaitantes pour valoriser les surfaces en herbe rendues disponibles par une phase d'intensification de la production laitière. D'autres ont construit des ateliers d'engraissement de bovins.

Ce manque d'offre en vaches a été partiellement compensé en 2013 par des approvisionnements en jeunes bovins. Mais ceux-ci sont fluctuants selon le niveau des exportations et ne permettent donc pas d'assurer une ressource stable et régulière. Conscients de la réduction tendancielle des disponibilités et du risque de sous-activité pour leurs outils, certains industriels coopératifs ou privés recherchent les moyens de sécuriser leurs approvisionnements en proposant des contrats aux éleveurs.

✓ **Une activité qui dégage de faibles marges à tous les stades de la filière**

Depuis juillet 2010, les prix des carcasses de gros bovins entrée abattoir ont enregistré d'importantes hausses, pour toutes les catégories d'animaux et toutes les conformations, en moyenne supérieures à 1 euro. Cela n'a toutefois pas conduit à une hausse équivalente de la marge nette des producteurs puisque, dans le même temps, les coûts de production ont augmenté.

Les travaux de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges ont montré que cette croissance des prix des gros bovins n'a pas été répercutée dans sa totalité par les maillons de l'industrie et de la distribution. Le choix a été fait par l'aval de la filière de limiter l'impact de la hausse des prix à la production aux consommateurs. En effet, le prix reste le premier critère d'achat pour les ménages, particulièrement en période de crise économique. Une répercussion de la totalité de l'augmentation des prix à la production aurait pu conduire à une chute de la consommation plus marquée que ce qu'elle a été. C'est pourquoi les industriels et la distribution ont limité la hausse des prix, alors que leurs propres charges, à l'image de celles de toute la filière, ont progressé dans le même temps.

II – LES ENJEUX

Au regard de ce contexte et de son évolution les principaux enjeux pour la filière sont les suivants :

Enjeux économiques et sociaux

- ✓ Le potentiel de production en diminution
- ✓ La faible compétitivité de la filière (coût et hors coût)
- ✓ La satisfaction du marché intérieur
- ✓ La stabilisation de la consommation intérieure
- ✓ Les nouveaux marchés d'exportation
- ✓ Le revenu des éleveurs
- ✓ Le renouvellement des générations : producteurs et transformateurs
- ✓ Le maintien des compétences et savoir faire
- ✓ Les négociations internationales sur le commerce

Enjeux environnementaux et sociétaux

- ✓ L'autonomie alimentaire du pays
- ✓ L'occupation du territoire en zones défavorisées
- ✓ La durabilité des systèmes d'élevage
- ✓ Le bien être animal et la protection animale
- ✓ L'image de l'élevage bovin et de la viande

La France est le premier pays producteur et le premier pays consommateur de viande bovine en Europe. Dans un marché mondial en augmentation, la stratégie de la filière se place dans une perspective dynamique et offensive. La filière doit saisir toutes les opportunités de marché au plan national, européen et international et relever 2 défis celui d'améliorer sa compétitivité en assurant la double performance économique et environnementale et celui de maintenir voire développer son potentiel de production.

Pour atteindre ces objectifs la stratégie retenue porte sur :

- le développement des débouchés rémunérateurs avec la recherche d'une adéquation offre/demande pour mieux répondre à la demande sur le marché intérieur, le développement du marketing des viandes pour soutenir la consommation et le développement des exportations qui concourt à l'équilibre du secteur en diversifiant les débouchés traditionnels,
- le renforcement de la compétitivité des différents maillons de la filière tant au niveau des exploitations que des abattoirs et des entreprises de transformation en recherchant la création de valeur en France
- la structuration de la filière à travers la consolidation de relations contractuelles entre les éleveurs et les abatteurs, une meilleure gestion de l'offre et la poursuite des efforts de transparence sur les prix et les marges
- le maintien d'une production attractive pour les éleveurs et reconnue par la société, en soutenant l'élevage allaitant et l'engraissement, en assurant le renouvellement des générations d'éleveurs et des professionnels de la viandes, en renforçant l'attractivité de la filière et sa reconnaissance par la société.

III – LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS PROPOSES SELON LES ENJEUX CLES IDENTIFIES

Avertissement : les objectifs et actions proposés ne traitent pas des écarts de compétitivité prix avec nos concurrents placés dans un autre contexte réglementaire (social, fiscal, environnemental et sanitaire) qui sont pris en compte dans une démarche commune à toutes les filières.

Dans ce domaine, la filière viande bovine demande en particulier à ne pas être pénalisée par des mesures réglementaires plus restrictives que les dispositions européennes en matière d'environnement (ex : seuil d'autorisation ICPE pour les ateliers d'engraissement) et de protection sanitaire (ex : liste de MRS complémentaires, test ESB en abattoirs...) et que toute nouvelle mesure envisagée fasse l'objet d'une étude préalable d'impact sur la filière.

Objectif 1 : Assurer des débouchés rémunérateurs en occupant tous les segments de marché

Action 1 : Développer l'offre d'animaux pour mieux répondre aux besoins du marché intérieur

- Satisfaire le marché de la viande « standard » (steak haché, GMS, RHD...)

Les importations de viandes (un quart de la consommation française) proviennent de vaches laitières à prix compétitif d'Allemagne, des Pays-Bas et d'Irlande. Une part importante est constituée de haché, minerais et morceaux bon marché destinés à la transformation en steak haché et à la restauration hors domicile.

Par ailleurs les GMS (80 % des achats des ménages) valorisent pour l'essentiel des femelles de réforme.

Le système de production et de rémunération des éleveurs français ne les incite pas à développer une offre concurrentielle pour ces marchés qui restent porteurs.

Dans les conditions de production françaises, les systèmes de production de viande permettant de proposer une offre rentable répondant à ces attentes de l'aval de la filière devraient s'appuyer sur le croisement du cheptel laitier avec des races à viande. Les

éleveurs laitiers qui bénéficient de marchés porteurs pour leurs génisses de reproduction et souhaitent privilégier la production laitière n'ont pas retenu cette orientation.

Dans ce contexte, l'approvisionnement de ces marchés par la filière viande bovine restera conditionnée à la qualité de l'offre d'origine laitière avec notamment une meilleure finition des vaches de réforme et aux possibilités de substitution des types de viande (vaches/jeunes bovins, laitier/allaitant) selon les conditions économiques rencontrées.

A terme une meilleure prise en compte de l'origine des viandes par le consommateur peut faire évoluer ces marchés en faveur du secteur allaitant.

Action 2 : Reconquérir le consommateur

- Développer le marketing des viandes bovines (en cours)

La reconquête du consommateur, dans un contexte de diminution de la consommation de viande bovine, passe aussi par une évolution du marketing de la viande bovine et des avancées sur la qualité des produits. Les Etats généraux de l'élevage, organisés par Interbev, ont dégagés 3 axes qu'il convient désormais de mettre en œuvre :

- travail sur la régularité de la qualité de la viande et notamment sur la tendreté. Poursuite des travaux techniques sur les carcasses, la viande et l'étiquetage,

- évolution de la dénomination des morceaux. Pour proposer de raisonner moins par muscle d'origine (onglet, macreuse, rumsteck, faux-filet) et davantage par occasion de consommation (à griller, à rôtir...),

- professionnalisation d'un circuit viande de qualité : formations au métier de boucher, identification de boucheries traditionnelles valorisant les productions d'animaux sous signe de qualité et les ventes en circuit court

- Renforcer les garanties d'origine des viandes
 - . Généraliser l'étiquetage obligatoire de l'origine nationale pour les viandes brutes et transformées en s'appuyant sur la démarche VBF
 - . Promouvoir la démarche collective « Viandes de France » en particulier dans la RHD

Action 3 : Conforter les exportations sur l'UE, développer celles vers les Pays Tiers et suivre l'internationalisation des marchés

- Mettre en place une veille concurrentielle internationale (connaissance des marchés et des produits, positionnement de la concurrence)
- Définir et appliquer une stratégie professionnelle partagée d'exportations sur les pays tiers
- Mesurer la sensibilité des différents maillons de la filière aux conséquences des accords internationaux, anticiper les menaces et saisir les opportunités
- Accroître les actions de promotion en utilisant les nouvelles possibilités d'accompagnement de l'Union Européenne

L'exportation est un élément qui concourt à l'équilibre du secteur.

L'objectif est de se positionner sur les marchés émergents ou en développement du pourtour méditerranéen. Même si ces marchés sont plus aléatoires et volatiles que ceux de l'UE, C'est aussi un complément important pour la production française de jeunes bovins vendue largement en Italie, Grèce et Espagne, marchés sans barrières sanitaires et jusqu'ici solvables mais sur lesquels la demande de viande bovine s'amenuise pour des raisons tant

conjoncturelles (crise) que structurelles (baisse de la consommation par habitant, concurrence de viandes européenne et du Mercosur).

Cette orientation repose à la fois sur :

- Sur l'élaboration d'une stratégie professionnelle partagée en matière de représentation, d'échange et d'export et l'engagement de l'ensemble des maillons de la filière pour la mettre en oeuvre
- la mobilisation des pouvoirs publics, au travers de l'action des services vétérinaires pour lever les barrières sanitaires, la participation aux actions de promotion à l'export et les démarches bilatérales (Turquie, Algérie, Chine).

Objectif 2 : Renforcer la compétitivité de la filière

Action 4 : Développer la double performance économique et environnementale des systèmes de production

- Améliorer la compétitivité des élevages (coûts de production, productivité du travail, valorisation des produits)
- Limiter les impacts environnementaux et promouvoir les approches écosystémiques (autonomie fourragère, maîtrise de la consommation d'énergie, production d'énergie renouvelable, de biodiversité)

Au niveau des élevages, des marges de productivité importantes existent. Elles concernent la conduite des élevages (types d'animaux produits, âge pour la mise en reproduction, alimentation, mode de reproduction, génétique) et la valorisation des animaux. La réforme en profondeur de l'appui technique en élevage (crédits CPER de FranceAgriMer) réalisée en 2012 pour développer la maîtrise des coûts de production chez les éleveurs constitue un élément important qui devrait être renforcé. Ces évolutions de conduite doivent s'accompagner d'une réflexion sur les économies d'échelles mobilisables (taille des ateliers, agrandissement ou regroupement des exploitations) pour améliorer la productivité du travail qui reste inférieure à celle de nos principaux concurrents européens.

Les éleveurs doivent disposer d'une offre de conseil collectif technique et économique pour permettre d'améliorer la productivité du capital, du travail et la valorisation de la production. L'amélioration de l'autonomie alimentaire et protéique des systèmes doit être développée ainsi que les économies d'intrants. L'offre de conseil devra répondre aux nouvelles priorités de la politique agricole et s'appuyer sur le développement de l'agro écologie.

- Mobiliser la génétique pour répondre aux nouveaux défis

La génomique, au-delà de l'amélioration des caractères de production, devrait être un puissant outil d'adaptation des productions animales à leur milieu et aux attentes des consommateurs.

Action 5: Restructurer, moderniser les outils d'abattage/découpe et améliorer leur fonctionnement

- Rationnaliser l'équipement en abattoirs (en cours)
 - o Poursuivre les réflexions stratégiques nationales et régionales en s'appuyant sur l'observatoire des abattoirs
 - o Accompagner l'évolution des outils pertinents
- Promouvoir la mutualisation et améliorer la formation des opérateurs
- Optimiser la gestion des co-produits – Mieux les valoriser (travaux en cours au comité coproduits)

- Parfaire la gestion des informations accompagnant les animaux (amont et aval)

*Au niveau des **abattoirs**, le déficit de compétitivité est élevé. Il est en partie lié à la surcapacité du maillon de l'abattage qui s'est accrue en 2012 et 2013 du fait de la diminution des volumes abattus. Un plan abattoir a été défini autour de commissions interrégionales d'abattage destinées à réaliser un diagnostic partagé de la situation de l'abattage et une stratégie collective dans les différents bassins, d'un observatoire national des abattoirs et enfin d'un plan d'aides aux abattoirs mis en œuvre par FranceAgriMer. La poursuite de la restructuration et de la concentration des outils d'abattage-découpe paraît une nécessité.*

Il faut également améliorer le fonctionnement des outils afin de réduire les coûts et rechercher à mieux valoriser les co-produits dans un marché qui se développe.

Objectif 3 : Structurer la filière, améliorer son fonctionnement

Action 6 : Amortir la volatilité et sécuriser le revenu

- Consolider une contractualisation éleveurs/abatteurs en généralisant les accords pour les différentes viandes, et mettre en place des contrats de 2^o niveau

Généraliser les engagements contractuels entre les éleveurs et les industriels abatteurs constitue un enjeu majeur pour :

- *garantir aux abatteurs un approvisionnement adapté à la demande des outils et des consommateurs en quantité et en qualité ;*
- *régulariser les apports et limiter les fluctuations saisonnières de prix,*
- *offrir aux éleveurs une visibilité de rémunération.*

Un accord sur la contractualisation vient d'être validé par les 13 familles membres de l'interprofession bovine. Cet accord définit des clauses types pour les contrats de vente de jeunes bovins, génisses et bœufs. Ces clauses concernent notamment les produits à livrer, le calendrier prévisionnel, les modalités de fixation du prix. L'engagement contractuel constitue une démarche volontaire des parties. Il s'agit donc d'une première étape qui devra être consolidée avec la généralisation et l'amélioration des engagements

- Promouvoir les dispositifs de lissage et de sécurisation

(Contractualisation des intrants, gestion du risque prix par un lissage des résultats, protection contre les aléas climatiques et économiques, caisse de sécurisation...)

Action 7 : Favoriser la gestion de l'offre

- Favoriser la concentration au stade de la mise en marché

(Les OP commerciales (69) et non commerciales (37) regroupent actuellement 50% de la mise en marché, le premier groupe d'abattage abat 40% de la production bovine). L'organisation économique doit être aussi renforcée pour que les éleveurs pèsent plus sur les marchés dominés par la grande distribution

- Renforcer la connaissance de l'offre et de la demande (valoriser les modèles de prévision et les tableaux de bord ...)

- Utiliser les possibilités d'action des OP et des interprofessions prévues dans le cadre de l'OCM unique en matière de gestion de l'offre et de commercialisation

Action 8 : Poursuivre les efforts de transparence des marchés (en cours)

- Approfondir les travaux de l'observatoire des prix et des marges et les compléter sur les co-produits
- Terminer la rénovation des cotations bovines et l'actualiser en fonction de l'évolution des marchés

Pour faciliter les relations amont/aval, la transparence sur les prix et les marges est nécessaire. Les travaux de l'observatoire de la formation des prix et des marges ont permis d'identifier les marges aux différents stades.

La rénovation du système des cotations pour les gros bovins entrée abattoirs a permis quant à elle d'organiser un relevé de prix fiable au stade entrée abattoir.

La transposition des principes de cette rénovation (obligation de transmission, informatisation des remontées, contrôles) au marché des animaux maigres doit être finalisé.

Action 9 : Moderniser les relations avec la grande distribution

- Faciliter la concertation de l'ensemble des partenaires de la filière y compris la grande distribution et les consommateurs, pour développer une stratégie plus coopérative. *(En France tous les maillons s'en sortent mal en ayant tendance à s'opposer, contrairement la situation rencontrée chez nos principaux partenaires européens qui collectivement accroissent la valeur ajoutée globale de la filière)*

Objectif 4 : Pérenniser une production attractive pour les éleveurs et reconnue par la société

Action 10 : Soutenir l'élevage allaitant et l'engraissement

- Pérenniser et développer les soutiens directs pour favoriser la production (voir 1^o pilier de la PAC)
- Aider à la modernisation des élevages sur la base de priorités définies au niveau national
- Professionnaliser les exploitations productrices de viande bovine

Les difficultés de transmission des exploitations (lourdeur de l'investissement initial dans un contexte de faible rémunération du capital) font craindre des arrêts de production massifs, la moitié des éleveurs ayant plus de 50 ans.

La perspective de cours des céréales durablement élevés fait peser de fortes incertitudes sur la pérennité du potentiel de production.

Le retournement des paires dans les zones intermédiaires est un sujet préoccupant.

Le maintien des soutiens en faveur de la filière élevage : aides à la vache allaitante, aides à l'engraissement, aides aux bâtiments d'élevage, prévus dans la réforme de la PAC contribueront à assurer sa rentabilité et à la modernisation des exploitations. La rénovation des dispositifs, intégrant des critères permettant d'orienter la production, d'inciter à la restructuration du secteur et à la contractualisation devrait permettre de dynamiser la filière. La pérennité de la filière passe également, en zone défavorisée par une amélioration de la compensation des handicaps et une politique en faveur des surfaces.

Action 11 : Assurer le renouvellement des générations, compter 38000 exploitations de plus de 20 vaches allaitantes en 2035 (référence CNE)

- Mettre en place une politique d'installation volontariste et diversifiée
- Rechercher des moyens de financement adaptés pour faciliter l'installation et la transmission d'entreprise ;

Action 12 : Etre présent dans le débat public - Développer l'attractivité de la filière et promouvoir les métiers et les produits

- Rétablir la vérité sur les impacts environnementaux
- Renforcer le dialogue entre la société civile et les éleveurs
 - o Donner toute sa place à la connaissance scientifique et technique
 - o Démontrer la réalité des pratiques et des adaptations pour un élevage plus durable
 - o Développer la communication avec la société et le grand public
- Contribuer au débat « Viandes et santé »
- Faire valoir au plan national et international les enjeux de la filière viande bovine (alimentation, souveraineté alimentaire, emplois, balance commerciale, entretien du territoire, biodiversité...)
- Répondre aux attentes sociétales en matière de bien être animal et de protection animale et si possible les anticiper (ex : conditions d'abattage rituel)
- Avoir une démarche proactive vers l'enseignement, les demandeurs d'emplois pour informer sur les métiers des filières viandes et attirer des compétences nouvelles.